



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Tél. : 04 75 41 82 50
Fax : 04 75 81 26 48
E-mail : contact@criirad.org
Internet : www.criirad.org

Lundi 10 avril 2006

Mme Nelly OLIN
Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable
20 avenue de Séur
75302 PARIS 07 SP

Ref. Lo-CRIIRAD / MEDD – 06-04-10 – page 1/2

Lettre ouverte aux 5 ministres de tutelle de l'IRSN à propos de l'évaluation des retombées de Tchernobyl sur la France et du récent avis du Conseil scientifique de l'IRSN

Madame la Ministre,

Mercredi dernier 5 avril, la CRIIRAD a pris connaissance de l'avis du Conseil scientifique de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) sur l'évaluation des retombées radioactives consécutives à l'accident de Tchernobyl.

Il est indiqué, dans l'introduction de ce rapport (annexe 1), que ce travail a été effectué à la demande des ministères de tutelle de l'IRSN, demande transmise par la direction de l'IRSN au Conseil scientifique de ce dernier lors de la séance du 15 novembre 2005. Le directeur de l'Institut nous a précisé vendredi dernier par téléphone qu'il n'y avait pas eu, en réalité, de demande ministérielle.

Quelle que soit l'implication réelle de votre ministère dans l'établissement de ce rapport, **nous sollicitons votre intervention en tant que ministère de tutelle de l'Institut afin que soit prise en compte l'évaluation de la contamination des sols publiée le 7 mai 1986 par le SCPRI (annexe 2) et confirmée le 15 (annexe 3).**

Ce sont, en effet, les seules évaluations des retombées radioactives publiées pendant **la période critique**, lorsqu'il était encore possible d'agir pour protéger les populations, en particulier contre l'exposition aux isotopes radioactifs de l'iode. Ces évaluations présentent des **chiffres aberrants qui sous-évaluent d'un facteur 100 à 1 000 le niveau réel des retombées**¹ : d'après le SCPRI, le service alors en charge de la surveillance radiologique du territoire, la contamination moyenne serait en effet de **407 Bq/m²** pour la somme des 6 radionucléides les plus importants et de **8,5 Bq/m²** pour le seul césium 137. Ce bilan officiel traduit soit une grave incomptance, soit une sous-évaluation délibérée. En situation d'urgence, on ne peut exiger des pouvoirs publics des évaluations précises mais savoir définir les ordres de grandeur est indispensable : à 400 Bq/m², la contamination était insignifiante mais à 1 000 fois plus il était impératif de rechercher les zones et les groupes à risque car la contamination n'avait plus rien d'anodin : il fallait réfléchir aux mesures de protection à prendre. De fait, ces documents constituent un **élément de preuve clef** dans les argumentaires que notre association a présentés à la Justice.

En demandant que soit levé l'interdit sur les bilans établis en mai 1986 par le SCPRI vous mettriez fin à la politique de désinformation et de censure qui perdure en France depuis près de 20 ans.

Il est possible que les responsables de l'IRSN – comme avant eux ceux de la DGSNR-ASN – agissent de leur propre chef. Cependant, vous ne pouvez ignorer que lorsqu'un rapport est publié par un organisme qualifié d'organisme public d'expertise et placé, qui plus est, sous la tutelle de 5 ministères, son contenu engage l'État... et l'engage, en l'occurrence, dans une version erronée, et pour tout dire mensongère, des évaluations de la contamination des sols.

Dans le contexte de l'achèvement de l'instruction conduite par Mme Bertella-Geffroy² le maintien d'une chronologie officielle biaisée constitue une entrave manifeste à la manifestation de la vérité.

¹ Au problème des chiffres, se rajoute la tromperie sur le mécanisme des dépôts radioactifs : le SCPRI a assimilé les dépôts secs au dépôt total alors qu'il connaissait parfaitement le rôle déterminant de la pluviosité pour l'avoir mis en évidence dans le suivi des retombées radioactives des essais nucléaires militaires.

² Plainte contre X avec constitution de partie civile déposée le 1^{er} mars 2001 par la CRIIRAD, l'AFMT et 51 plaignants individuels atteints d'une pathologie de la thyroïde susceptible d'avoir été induite par leur exposition aux retombées de Tchernobyl.

Il est à nos yeux aussi grave de mentir aujourd’hui par omission que d’avoir diffusé en mai 1986 des chiffres erronés : 20 ans après la catastrophe, les responsables ne peuvent en effet invoquer les circonstances atténuantes de l’urgence et du caractère sans précédent des évènements.

Certes, ce nouveau rapport de l’IRSN n’est pas le seul à passer sous silence les documents publiés en mai 1986 par le SCPRI. **Depuis 1986, aucun rapport officiel français n'a mentionné l'existence de ces cartes.** Plusieurs sont même allés jusqu’à antider une carte postérieure du SCPRI (la carte contamination des sols de juin-juillet) et à la présenter comme l’évaluation officielle de mai 1986³. C'est notamment le cas du rapport « *Tchernobyl, 17 ans après* » publié en 2003 par l’IRSN ([annexe 4](#)).

A notre connaissance, un seul rapport officiel rompait avec l’interdit... mais sa publication n’a toujours pas été autorisée. Il s’agit du rapport référencé IRSN/DSDRE/GT n°3 et intitulé « *Réflexions sur les études menées à l’IRSN pour l'estimation des conséquences de l'accident de Tchernobyl en France* ». Ce travail a été effectué à l’initiative de Michel Livolant, alors directeur de l’IPSN qui a confié à Daniel Robeau la charge de répondre aux critiques adressées à l’IPSN sur la gestion de la crise de Tchernobyl. Cette mission a été confirmée en septembre 2002 par Daniel Quéniart, alors administrateur provisoire de l’IRSN, qui venait d’être créé par fusion de l’OPRI et de l’IPSN ([annexe 5](#)).

Bien qu’officieuse, l’existence de ce rapport est incontestable. Notre association en a obtenu trois exemplaires, dont un grâce aux perquisitions conduites dans les locaux de l’IRSN à la demande de Mme Bertella-Geffroy. Son contenu est à nos yeux très décevant mais ce qui nous intéresse ici figure au chapitre 3 intitulés « *informations complémentaires sur l'historique des cartes publiées par les différents intervenants* ». Y figurent en effet, page 38, la carte du 7 mai 1986 et, page 39, la carte SCPRI du 15 mai 1986 (référence des scellés : D 3105/44 et D3105/45). Il est intéressant de noter que les commentaires présentent les chiffres mais en prenant bien garde de ne pas les commenter : cet artifice permet aux auteurs du rapport de ne pas les valider (car ils se discréditeraient) tout en s’abstenant de les critiquer (car ce serait aller beaucoup trop loin). Malgré cet effort notoire, le rapport n’a pas été publié..

Nous espérons que ces premiers éléments d’information vous permettront de mieux percevoir les enjeux réels de ce dossier. Toutes les réformes et changements de nom pour restaurer la confiance dans les organismes officiels resteront, et heureusement, totalement inopérants tant que leurs interventions resteront basées sur la réécriture de l’histoire. Nous espérons pouvoir vous rencontrer dans les meilleurs délais afin de vous exposer de façon plus détaillée l’ensemble des éléments de preuve dont nous disposons.

En réitérant notre demande solennelle d’exiger de l’IRSN, Institut sur lequel vous exercez votre tutelle, l’établissement d’une chronologie complète et honnête de l’évaluation des retombées radioactives par les services officiels français, nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de notre très sincère considération.

Pour la CRIIRAD
La directrice, Corinne Castanier

P.S. Quelle que soit votre décision, nous vous serions reconnaissants de nous la faire parvenir dans les meilleurs délais. Nous nous permettrons de prendre contact avec vos services en fin de semaine car nous souhaitons pouvoir en rendre compte dans notre conférence de presse qui devrait se tenir le jeudi 20 avril prochain à Paris.

³ La carte SCPRI de juin-juillet 1986 est basée sur des prélèvements de sol effectués au cours de ces deux mois. Elle a été publiée en août/septembre 1986 dans le rapport mensuel du SCPRI qui porte comme titre trompeur « mai 86 ». La publication des tableaux de résultats d’analyse et de la carte est postérieure de plusieurs mois à la période critique. Ces données ne pouvaient être utilisées pour assurer la protection des personnes par rapport à l’iode radioactif qui avait alors presque totalement disparu. Les résultats de cette seconde évaluation sont entachés de graves insuffisances méthodologiques, d’incohérences, d’erreurs de calcul, d’interprétations abusives (moyennes régionales basées sur une seule mesure par exemple) mais, malgré toutes ces faiblesses, les évaluations ne sont plus « aberrantes » comme l’étaient celles de mai 1986.